

**RENVOIE-NOUS!  
TON DESSIN!**  
AVANT LE 22 JUILLET



**FOIRE  
AUX  
VINS  
DEPUIS 1948  
D'ALSACE**

Du 31 juillet  
au 9 août 2026  
Parc des Expositions  
de Colmar





<b>Ton Nom</b>	<b>Ton Prénom</b>
<b>Ton âge</b>	<b>Ton adresse</b>
<b>Code Postal</b>	<b>Ville</b>
<b>Téléphone de tes parents*</b>	<b>Email*</b>
<b>Ton école et ta classe à la rentrée</b>	

\*Pour te prévenir si tu as gagné

### Où as-tu récupéré ta feuille de dessin?

- dans le journal PHR du 26 juin 2026       dans le journal EAV du 26 juin 2026
- dans mon agence GROUPAMA       à la CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE (68 ou 67)
- sur la page FACEBOOK ou les sites internet des partenaires

Retrouvez l'intégralité du règlement du concours de dessin sur nos sites : [phr.fr/fav-concours-dessin](http://phr.fr/fav-concours-dessin) et [est-agricole.com/fav-concours-dessin](http://est-agricole.com/fav-concours-dessin)

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup> - ORGANISATION

Du 12 juin 2026 au 22 juillet 2026 inclus, LE PAYSAN DU HAUT-RHIN, L'EST AGRICOLE ET VITICOLE, GROUPAMA, et la CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE organisent un concours de dessin gratuit et sans obligation d'achat sur le thème « Fête d'anniversaire ».

#### ARTICLE 2 – CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux enfants âgés de moins de 12 ans à la date de participation sous réserve de l'autorisation préalable et expresse de leur représentant légal, lequel est réputé avoir accepté sans réserve les dispositions du présent règlement et l'exploitation publicitaire qui pourrait être faite par les sociétés organisatrices. La participation est strictement limitée à une seule inscription par enfant et par catégorie.

Les participants sont répartis en trois catégories distinctes en fonction de leur âge réel, à savoir : jusqu'à six (6) ans inclus, de sept (7) à neuf (9) ans inclus, et de dix (10) à douze (12) ans inclus.

#### ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

Comment jouer ? Pour participer au jeu-concours, l'enfant doit réaliser un dessin sur le thème « Fête d'anniversaire », sur la feuille de dessin reçue dans les journaux Le Paysan du Haut-Rhin ou L'Est Agricole et Viticole ; ou téléchargée sur les sites internet du Le Paysan du Haut-Rhin ou L'Est Agricole et Viticole. Un parent ou la personne ayant l'autorité parentale, remplit lisiblement et de manière complète sur ce bulletin, le nom, le prénom et l'âge de l'enfant participant au concours ainsi que les coordonnées d'un des parents ou représentant légal.

Je retourne par courrier ou dépose mon dessin avant le 22 juillet 2026 à :

JOURNAL PHR

Concours de dessin

13 rue Jean Mermoz

68127 Sainte-Croix-En-Plaine

#### ARTICLE 4 : CAS DE NULLITE

Toutes feuilles incomplètes, erronées, illisibles, déposées après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue (format A3) seront considérées comme nulles. Toute utilisation de numéros de téléphones différents ou de dessins différents pour un même Participant, en vue notamment d'augmenter ses chances, entraînera son élimination définitive.

#### ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Les dessins seront examinés par un jury qui sélectionnera les plus réussis selon des critères esthétiques et de respect du thème. Les dessins sélectionnés feront l'objet d'une publication dans les journaux Le Paysan du Haut-Rhin et L'Est Agricole et Viticole.

Les participants dont le dessin sera retenu parmi les plus réussis seront invités à un goûter organisé le mercredi 05 août 2026, à l'occasion de la Foire aux Vins d'Alsace de Colmar, 68000.

L'organisateur contactera les gagnants par téléphone ou par e-mail, en utilisant les coordonnées renseignées sur le bulletin de participation.

